

Elevage porcin abominable à Penguily (22) : honte à “Cochon de France” !

écrit par Olivia Blanche | 25 janvier 2023



A RR on aime trop le cochon pour accepter sans rien dire qu'il soit

maltraité dans les élevages...

L'association L214 n'est pas notre tasse de thé, c'est peu de le dire. C'est même notre ennemie, disons-le tout de go, car trop écolo et trop portée à notre goût sur la défense des animaux aux dépens des hommes, trop encline à militer pour que l'homme devienne végétarien voire végétalien pour être honnête...

Néanmoins, exceptionnellement, pour ce reportage sur les conditions d'élevage des cochons à Penguily (22), dans les bâtiments de l'EARL de La ville És Plès, on ne peut que dénoncer avec eux ce qu'ils ont filmé. Des animaux privés d'eau, abandonnés blessés, agonisants... vivant dans des conditions inacceptables. On peut aimer manger de la viande, on n'est pas obligés de maltraiter les bêtes avant de les tuer, d'ailleurs chacun sait que des bêtes stressées, qui souffrent... font de la mauvaise viande.

Christine Tasin

Voici la lettre que l'une de mes amies a envoyée à la direction de "Cochon de Bretagne" après la diffusion d'un reportage dans un abominable élevage porcin de Côtes-d'Armor.

Madame, monsieur

C'est avec écoeurement et colère que je viens de prendre connaissance des

images de l'association L214, filmées dans un élevage porcin des Côtes-d'Armor

fournissant votre marque Le Cochon de Bretagne.

Votre slogan de marque vante des cochons biens nés et bien élevés. Mais ignoreriez-vous

que dans cet élevage auprès duquel vous vous approvisionnez, les truies passent

une grande partie de leur vie en cage, que les porcelets sont mutilés ? les animaux vivent dans une très grande promiscuité, sur un sol nu de béton ou de plastique ajouré, sans paille ni matériaux à manipuler... Un véritable mouroir !

Les images montrent également des cadavres de truies qui jonchent le sol des allées de l'élevage. Des animaux blessés, voire agonisants, ne sont pas soignés, et les cochons ne disposent pas d'eau en permanence, comme l'exige pourtant la réglementation. Par ailleurs, la coupe des queues et le meulage des dents des porcelets sont pratiqués de façon routinière, ce qui constitue également une infraction à la loi. Alors, ces pratiques intensives et les manquements à la réglementation sont-ils compatibles avec les engagements de Cochon de Bretagne?

Aussi, je prends la liberté, en tant que consommatrice et amie des animaux, de vous demander si votre marque prendra bientôt ses responsabilités en s'engageant publiquement à respecter d'ici 2030 la totalité des critères du Pig Minimum Standards?

Votre réponse retiendra toute mon attention.